

Image not found or type unknown



La douleur consécutive aux coups est-elle un préjudice physique ?

Par **jacques22**, le **03/08/2016** à **11:53**

Bonjour,

La projection d'un jet de gaz poivré sur une personne, même pour se défendre contre son agression, est une très grave violence physique provoquant des mois d'emprisonnement et des milliers d'euros de dommages et indemnités.

Par contre, il semblerait que même des coups provoquant une douleur aggravée supérieure à 100% et des handicaps aggravés supérieurs à 66% ne constituent pas des violences physiques.

Est-ce bien le cas?

Merci d'avance pour vos réponses.